

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2016- 579 DU 14 septembre 2016
Portant nomination de Monsieur Wilfrid
CODJIA au poste de Conseiller Technique au
Suivi des Projets du Ministère de l'Economie
Numérique et de la Communication.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la loi organique n° 92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, modifiée par la loi organique n° 93-018 du 28 septembre 1993 ;
Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
Vu le décret n° 2016-420 du 20 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 14 septembre 2016 ;
Considérant les nécessités de service,

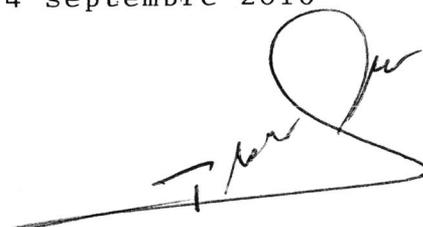
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Wilfrid CODJIA est nommé Conseiller Technique au Suivi des Projets du Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 septembre 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Economie Numérique et
de la Communication,



Rafiatou MONROU

AMPLIATIONS: PR 6 AN 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 02- SGP 01- MENC 02
AUTRES MINISTÈRES 19 SGG 4- ORTB 03- INTERESSE 01 -JORB 1.